



Feuille de Liaison des Sociétaires

N° 133

22 novembre 2019

Le mot du président

Chers Collègues,

Cette feuille de liaison vous invite à voter pour le renouvellement du Conseil d'administration de la SEF pour l'année 2020. C'est une étape importante de la vie de notre Société et j'invite tous nos Collègues à exprimer leur vote. Cette année, il y a 8 candidats, pour 6 postes à renouveler.

J'ai ainsi l'honneur de vous convoquer par la présente Feuille de liaison pour l'Assemblée générale de fin d'année qui se tiendra le 18 décembre prochain à partir de 19 heures dans le Grand Amphithéâtre d'Entomologie du MNHN, 45 rue Buffon à Paris (5°).

Venez nombreux témoigner de votre attachement à notre vie associative.

Philippe Le Gall

1- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration pour 2020

À la suite de l'appel de candidature fait dans la précédente Feuille de liaison (N° 132 d'octobre 2019), **8 candidats** se sont fait connaître :

**MM. Lucas Baliteau, Jérôme Barbut, Thierry Bourgoïn, Thibaud Decaëns,  
Pierre Gatel, Jocelyne Guglielmi, Nicolas Moulin et Jacques Pierre.**

Vous trouverez en page 2 à 4 les déclarations d'intention des candidats et le bulletin de vote.

**Il n'y a que 6 postes à renouveler.**

**Le scrutin restera ouvert du 1° au 18 décembre 2019.**

Veuillez renvoyer votre bulletin rempli **au plus tard le 18 décembre 2019**  
(le cachet de la poste faisant foi).

**Attention :** Sous peine de nullité, vous devez le mettre dans une enveloppe ne portant aucune indication, placée dans une autre enveloppe, correctement affranchie, adressée à "La SEF, 45 rue Buffon, 75005 PARIS,"

**en indiquant obligatoirement au verso de cette dernière, votre nom et votre prénom.**

Du 1<sup>er</sup> décembre et jusqu'au 18 décembre 2019, une urne sera en place à la SEF où vous pourrez également voter directement, en prenant soin d'indiquer votre nom et de signer sur la feuille de vote qui sera disposée près de l'urne.

**Cette urne recevra aussi, avant dépouillement, les votes arrivés par la poste.**

Le vote ne pourra être réalisé, ni par Internet, ni par courriel,  
car le secret du vote ne serait pas garanti (article 5 de nos statuts).

**Si vous avez reçu cette lettre en pièce jointe d'un courriel, vous devrez donc imprimer la page 4 et renvoyer votre bulletin de vote selon les instructions ci-dessus.**

- **Le dépouillement du vote** se tiendra en séance publique le **mercredi 18 décembre 2019** à partir de 19 heures 30, au siège de la SEF, 45 rue Buffon 75005 Paris, à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de fin d'année, qui ouvrira à 19 heures.

**La présente lettre tient lieu de convocation individuelle à cette AG.**

- **L'ordre du jour** de la prochaine assemblée générale sera le suivant :
  - Accueil des participants à partir de 19h, derniers votes en séance jusqu'à 19h30 ;
  - Allocution de président et lancement du dépouillement des votes ;
  - Proclamation du résultat des élections ;
  - Buffet de clôture.

## **2. Cotisations des sociétaires**

Par décision du Conseil d'administration tenu le 21 novembre 2016, tous les sociétaires en retard de paiement des cotisations de 2017 et 2018 seront déchus de leur qualité de membre le 31 décembre 2019, s'ils ne régularisent pas leur situation entre temps.

Conformément à nos statuts (article 3), la cotisation annuelle étant exigible d'avance le 31 janvier de l'année en cours, tous les sociétaires qui n'auront pas réglé le 31 janvier 2020 celles de 2018 et de 2019, se trouveront dans la même situation de se voir éventuellement radiés dès le 1<sup>er</sup> février 2020.

Il faut toutefois préciser à nouveau qu'en cas de difficulté, il est toujours possible d'exposer sa situation au Président de la SEF qui décidera des facilités temporaires qui pourront être accordées au regard de la cotisation.

On peut aussi rappeler que pour assister à une AG et/ou voter il faut être à jour de sa cotisation. Le trésorier acceptera bien entendu les paiements tardifs remis à cette occasion.

**Rappel :** Cotisation-abonnement sociétaire (franco de port)

Sociétaire .....	60 €
Membre-assistant .....	30 €
Société .....	90 €

## **Déclarations d'intention des candidats**

Lucas Baliteau : Membre de la SEF depuis 1998, il propose de s'impliquer dans le développement des activités de l'association, en lien direct avec les membres qui étudient sur le terrain les insectes (Bousiers, Rhopalocères, pollinisateurs, saproxyliques). Souhaite contribuer à la connaissance des insectes en France.

Jérôme Barbut : Conseiller sortant, il travaille comme entomologiste au Muséum et assure les fonctions de trésorier-adjoint de la SEF et de trésorier de la revue "*L'Entomologiste*". Il propose de continuer d'assurer ces fonctions au sein du Conseil de 2020.

Thierry Bourgoïn : Désire mettre au service de la Société son expérience de systématicien et d'entomologiste acquise comme professionnel au Muséum national d'Histoire naturelle. Il laissera au Conseil le soin de voir comment il pourra servir au mieux les intérêts de la Société. Ses intérêts se portent quant à eux sur les Hémiptères Fulgorimorphes, la morphologie, la taxonomie, la phylogénie et les fossiles du groupe.

Thibaud Decaëns : Membre de la SEF depuis quelques années maintenant, il souhaiterait en devenir acteur en s'engageant dans le conseil d'administration. Les insectes font partie des modèles biologiques qu'il étudie dans le cadre de son activité professionnelle d'écologue (à côté d'autres organismes tels que les annélides). Par ailleurs, il est depuis toujours un passionné d'entomologie, et a notamment publié plusieurs articles de taxonomie et d'écologie sur les hétérocères de la famille des Saturniidae ; il s'intéresse également à d'autres taxons.

Pierre Gatel : Exerce des activités au sein du Club Français de Microscopie. Son expérience dans les domaines des sciences de la Terre sont pluridécennales, dans le milieu associatif : Microminéralogie, Mines, Amicale des Géologues amateurs, Micromonteurs, associations dont les sièges et certaines réunions se tiennent dans l'enceinte même du bâtiment d'Entomologie du MNHN. Il en a tiré un acquis utile en termes de gestion d'associations dont les sciences naturelles sont l'objet. Sachant qu'on observe souvent des carences de candidatures au titre de la gestion, pourquoi ne pas temporairement apporter un concours bénévole à un secteur important des SVT ? Enfin, en tant que retraité du secteur agricole, au titre d'ingénieur, il cherche à disposer de nouvelles connaissances en matière de faunistique, dans le cadre de la protection des cultures biologiques.

Jocelyne Guglielmi : Déclare être candidate à l'élection au conseil d'administration de la Société entomologique de France. Titulaire d'un doctorat de 3e cycle en entomologie, elle a été documentaliste responsable pendant presque trente ans du fonds spécialisé d'entomologie au Muséum national d'Histoire naturelle. À ce titre, elle souhaite être utile à la bibliothèque de la Société entomologique de France en participant à sa politique documentaire en y apportant son expérience professionnelle.

Nicolas Moulin : 37 ans, entomologiste freelance et membre de la SEF depuis de nombreuses années, porte deux casquettes qui pourraient être utiles à la Société. Le côté entrepreneur qui lui permet de développer des activités d'expertises entomologiques, de gestion, de management. Le côté spécialiste des Mantodea qui l'amène à utiliser régulièrement des méthodes modernes d'étude (séquençage ADN) et de collecte. Actuellement, bénévole du Muséum (en attente du statut d'attaché honoraire), il réorganise les collections de Mantodea selon la dernière classification et traite le matériel qui a été accumulé depuis des années ; avec l'importante collaboration de Roger Roy.

Jacques Pierre : Conseiller sortant, il travaille comme entomologiste au Muséum et assure les fonctions de rédacteur adjoint du Bulletin de la SEF. Il propose de continuer son action dans l'équipe de rédaction.

Remplissez le bulletin ci-dessous et expédiez-le selon les instructions de la page 1



Bulletin de vote pour le renouvellement  
du CA de la SEF en 2020

Il s'agit d'un vote par choix et non plus par élimination.  
Vous devez donc cocher d'une croix la case en face du nom de chaque candidat choisi.  
Toute autre action (barrer un nom, écrire, dessiner, tacher, etc.) rend le bulletin nul.

Ne cocher que de 1 à 6 cases au maximum.

Jérôme Barbut	<input type="checkbox"/>
Jocelyne Guglielmi	<input type="checkbox"/>
Thibaud Decaëns	<input type="checkbox"/>
Nicolas Moulin	<input type="checkbox"/>

Jacques Pierre	<input type="checkbox"/>
Thierry Bourgoïn	<input type="checkbox"/>
Lucas Baliteau	<input type="checkbox"/>
Pierre Gatel	<input type="checkbox"/>

